



**PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 18 DECEMBRE 2023**

Date de convocation publique 12/11/2023

Date d'affichage : 04/01/2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de conseillers votants : 11

**Étaient présents :** Gilbert Meyssonier, Joseph Ampilhac, Hubert Marrel, Suzanne Tourette, Roselyne Ribeyre, Eric Tauleigne, Sylvie Bernard, Mickaël Rousset, Chantal Fargette, Pierre Helleputte, Alain Bernard, Sylvie Terrasson-Giraud.

**Était absent :** Mr Christophe Melerowicz, Mr Christophe Michel, Mme Gaëlle Carrouée,

**Secrétaire de séance :** Mr Hubert Marrel, a été élu à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**L'ordre du jour est le suivant :**

1. Vote Plan de financement du réseau de chaleur extension + et validation du montant de l'emprunt
2. Vote choix des agents recenseurs et coordonnateur adjoint, rémunération des agents recenseurs
3. Vote Mandatement en investissement dans l'attente du vote des BP 2024
4. Vote Cession à l'euro symbolique du centre de secours d'Allègre et d'une partie de l'emprise de la parcelle B2459
5. Vote externalisation du traitement de la Paie par le CDG43

**1. Adoption du procès-verbal de la précédente réunion :**

Après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des membres présents.

**2. Projet Délibération**

**D-n°51 2023 Objet : Vote Plan de financement du réseau de chaleur extension + et validation du montant de l'emprunt**

Mr le maire rappelle que lors la séance du 20 Novembre 2023 délibération n°48, le conseil a validé le choix extension + du réseau de chaleur.

Il propose au conseil le plan de financement suivant :

Plan de financement extension +	
<b>Dépenses</b>	
Honoraires	58 875
Travaux	930 223
<b>Total dépense</b>	989 098
<b>Aides</b>	
ADEME	369 240
EHPAD	60 000
Raccordements particuliers (27)	64 800
<b>Total Aide</b>	494 040
<b>Coût total travaux</b>	495 058
<b>Aides en %</b>	
ADEME	37,33%
Aide total	49,94%

Il propose également au conseil de contracter un emprunt à hauteur de 500 000,00€ sur une base de 25 ans ou 30 ans.

Dans l'attente de proposition plus favorable de la part des établissements bancaires, le conseil est sollicité pour valider le montant de l'emprunt.

La délibération sur le choix de la banque retenue interviendra lors du prochain conseil.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

**APPROUVE** : Le plan de financement du réseau de chaleur extension + tel que présenté ci-dessus.

**DECIDE** : de valider le montant de l'emprunt à hauteur de 500 000,00€ sur une base de 25 ans ou 30 ans.

**CHARGE** : Le maire de faire inscrire dans les prévisions budgétaires le montant des dépenses d'investissement au budget primitif chaufferie 2024.

**D-n°52 2023 Objet : Vote choix des agents recenseurs et coordonnateur adjoint, rémunération des agents recenseurs**

Mr le maire rappelle que la commune d'Allègre fera partie de l'enquête de recensement de la population 2024.

Cette enquête se déroulera du 18 janvier 2024 au 17 février 2024.

Dans le cadre de cette opération, il convient de désigner le coordonnateur communal et le coordonnateur communal adjoint, les 2 agents recenseurs et de fixer leur rémunération.

Par délibération N°DN26 du 09/06/2023 madame Cécilia CATHAUD agent administratif et habitant la commune est désignée coordonnateur communal.

Le Maire propose au conseil madame Cécilia CATHAUD et madame Joëlle MAURIN comme agents recenseurs.

Il propose Mr Cyril NOURRY (Secrétaire de la Mairie) coordonnateur adjoint.

Mme Suzanne TOURETTE ne participe pas au vote

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

**DESIGNE** : Mme Cécilia CATHAUD et Mme Joëlle MAURIN comme agents recenseurs.

**DESIGNE** : Mr Cyril NOURRY coordonnateur adjoint

**Rémunération des agents recenseurs :**

Le Maire propose la rémunération suivante :

BI (Bulletin individuel) 2,50€

FL (Feuille de logement) 1,50€

11,65€ taux horaire du smic brut au 01/01/2024

Formation 3hx2 = 6hx11,65€ soit 69,90€ par agent

Travaux préparatoire 25h x11,65€ soit 291,25€ par agent

Une prime exceptionnelle de 100,00€ par agent pour compenser la perte du au recensement en ligne par la population de la commune.

Mme Suzanne TOURETTE ne participe pas au vote

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

**APPROUVE** : La rémunération des agents recenseurs tel que proposée ci-dessus

**D-n°53 2023 Objet : Vote Mandatement en investissement dans l'attente du vote des BP 2024**

Mr le maire rappelle au conseil que lorsque le budget primitif n'est pas adopté au 1<sup>er</sup> Janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'article L.1612-1 du CGT précise : « jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette »

>Budget commune 2023	
Comptes ou opérations	Budgétisé
20-Immobilisation Incorporelles	168297,67
204- Subv équip versées	71572,00
21-Immobilisation ncorporelles	398860,00
23-Immobilisation en cours	0,00
27- autres Immob financières	15127,98
Total dépense	653857,65

653857,65 x25% = 163 4645,41 € à répartir comme suit :

>Budget commune 2023	
Comptes ou opérations	
20-Immobilisation Incorporelles	
2031 134-Aménagement Traversée	27000.00
2031 135-Friche Industrielle	0.00
2031 136-Ilot rue ND Oratoire	32000.00
2031 137-Aménagement site potence	20000.00
204- Subv équip versées	
2041512 134-Aménagement Traversée	4000.00
204182 134-Aménagement Traversée	15000.00
20422 subv.pers droit privé	7500.00
21-Immobilisation ncorporelles	
2115 0129-Revitalisation Bourg cent	10000.00
2115 136- Ilot ND Oratoire	10000.00
2116 Cimetière	3336.43
2151 0133-Aménagement des Espaces	5000.00
21534 134 Aménagement traversée	5000.00
21538 134 Aménagement traversée	5000.00
215731 Matériel roulant	4500.00
23-Immobilisation en cours	0.00
27- autres Immob financières	15127.98
Total dépense	163464.41

>Budget chaufferie 2023	
Comptes ou opérations	Budgétisé
20-Immobilisation Incorporelles	20000,00
21-Immobilisation ncorporelles	27000,00
23-Immobilisation en cours	792190,30
Total dépense	839190,30

839 190,3 x 25% = 209797,57€ à répartir c comme suit :

>Budget chaufferie 2023	
Comptes ou opérations	
20-Immobilisation Incorporelles	
2031 Frais d'étude	5500,00
21-Immobilisation Incorporelles	
2153 Installation à caractère spécif	5500,00
2154 Matériel industriel	6797,57

23-Immobilisation en cours	
2315 Installation, matériel et outillage	192000,00
Total dépense	209797,57

$839\,190,3 \times 25\% = 209\,797,57\text{€}$

**APPROUVE** : La rémunération des agents recenseurs tel que proposée ci-dessus,

**D-n°54 2023 Objet : Cession à l'euro symbolique du centre de secours d'Allegre et d'une partie de l'emprise de la parcelle B2459**

Monsieur le Maire fait part au conseil du courrier qu'il a reçu de la part de madame la Présidente du SDIS 43 concernant le centre de secours d'Allegre route de Châteauneuf.

A l'heure actuelle, ce dernier est propriété de la commune ; aussi bien le terrain que le bâtiment construit en 2000/20001.

Depuis cette date, c'est le SDIS 43 qui a assumé les charges d'entretien du bâtiment.

L'emprunt contracté par la commune est arrivé à terme.

Ceci étant exposé, la Présidente du SDIS nous propose deux solutions :

- Soit nous conservons l'entière propriété de la structure, mais nous assumons toutes les charges du propriétaire.
- Soit nous transférons pour l'euro symbolique la structure et une partie du terrain sur laquelle elle est construite au SDIS 43 qui devient propriétaire.

Le Maire précise que les services du SDIS 43 et la mairie ont déterminé ensemble l'emprise du terrain nécessaire au fonctionnement du centre de secours ainsi que la possibilité d'agrandir le bâtiment en construisant une travée supplémentaire.

Le Maire précise que les frais afférents à ce transfert seront pris en charge par le SDIS 43.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

Pour : 12                                  Contre : 0                                  Abstention : 0

**APPROUVE** : La cession à l'euro symbolique du centre de secours d'Allegre et d'une partie de l'emprise de la parcelle B2459

**CHARGE** : Le maire de signer tous documents relatifs à cette cession

**D-n°55 2023 Objet : Vote externalisation du traitement de la Paie par le CDG43**

Le Maire rappelle que le service « paie à façon » est un service optionnel du CDG43 chargé d'établir des bulletins de paie, sur la base des informations qui lui sont fournies à cet effet. Il vise à assister de façon durable les collectivités qui le demandent face à la technicité nécessaire pour l'élaboration de la paie.

**Organisation de la mission du CDG43**

Saisie de la paie, suivie des mises à jour des fichiers, calcul des traitements, DSN mensuel (déclaration sociale nominative)

**Modalités financières**

Droit d'entrée au service forfait de 200,00€

10,00€ par bulletin de salaire calculé

Résiliation de la convention possible le 30 Septembre de chaque échéance annuelle.

Dans un objectif de réorganiser le service administratif de la Mairie, le Maire propose au conseil d'accepter l'externalisation de la paie en souscrivant à la convention paie à façon du CDG43.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

Pour : 9                                  Contre : 1                                  Abstention : 2

**APPROUVE** : l'externalisation du traitement de la Paie par le CDG43 ainsi que les modalités financières énoncées ci-dessus,

**CHARGE** : Le Maire de signer la convention paie à façon du CDG43.

### **3. Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal donnée au Maire**

Déclaration d'intention d'aliéner :

M.le Maire informe le conseil qu'il a été saisi de plusieurs déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles il a décidé de ne pas utiliser le droit de préemption de la commune.

Il s'agit des parcelles :

B-1103 Pré du Mié

C-809 division de la parcelle C796

C-807, C-802, C803 Lieu-dit Châteauneuf

### **4. Information sur l'activité de la Commune**

- Autorisation passage canalisation d'assainissement de la parcelle D594 vers D567.
- Bilan provisoire saison estivale 2023 camping
- Mouvement de personnel : arrivé de Mr OURY Jean-Sylvain au poste animateur.

### **5. Questions des conseillers et du Public**

Séance levée 20H00